



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N°02 – 2020

Réfection des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement de fonction du concierge dans le collège de la Léchire

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Declercq, Dupraz et Pahud, les autres membres étant excusés, s'est réunie le lundi 27 juillet à la maison de commune en présence de deux municipaux, MM. Dumont et Durussel.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis. La commission s'est par la suite concertée et a statué à la majorité de ses membres sur ce préavis.

Il ressort que :

- L'état catastrophique des fenêtres actuelles constaté par notre municipal M. Dumont, nécessite sans attendre des travaux d'assainissements avant l'hiver.
- Ce préavis en temps normal est géré directement par les compétences municipales, vu le faible montant de la demande (CHF 24'000.-). La somme maximale de CHF 100'000.- et le nombre de cas étant déjà atteints, selon le règlement, il n'y a pas d'autre choix que de passer un préavis.
- Cet investissement peut être financé par la trésorerie courante.

En conclusion, la commission, à la majorité de ses membres, propose au conseil communal de Penthaz d'accorder à la municipalité le crédit d'investissement en vue de la réfection de l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement du concierge, d'autoriser la municipalité à financer ce projet en recourant à la trésorerie courante pour un montant de CHF 24'000.-.

Penthaz, le 31 juillet 2020

Le Président

La Rapporteure

Yves Dupraz

Natacha Baudet